

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUIULLET 2010

L'an deux mille dix, **le jeudi 08 juillet**, les membres du conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine se sont réunis à la salle des fêtes de Pujaudran, à 20 heures 30, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Alain TOURNE, Président.

Date d'envoi de la convocation : 30/06//2010.

MEMBRES PRESENTS : André LOUPSANS, Sabine DUPOUX, Jean LACROIX, Séverine FAURE, Gaëtan LONGO, Philippe CAPDEVILLE, Michèle LANNES, Stéphane DURVILLE, Gaël JALABER, Alain TOURNE, Bernard TANCOGNE, Christine CLAIR, Jean-Luc DUPOUX, Esther FAGES, Hervé BLIN, Bertrand LAHILLE, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Christine DUCARROUGE, Patrick DUBOSC, Gérard PAUL, Claude RIPAILLE, Gérard ARAM, Jean-Louis BAYLAC, Roger HEINIGER, Valérie CHABAL, Muriel ABADIE, Alain LOBRY.

TITLAIRES ABSENTS remplacés par un suppléant : Loïc LECLECH, Gérard FABRICE, Sophia PETIT

TITULAIRES ABSENTS : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Jean Claude DAROLLES, Jacques LAFFONT, José SAINT-SUPERY, Yves DRUILHET, Henry D'ALBIS, Thierry NAVECH

SUPPLEANTS PRESENTS NON VOTANTS : Gérard DUFFRECHOU

ABSENTS ayant donné procuration : NEANT

A été nommé secrétaire : M. Séverine FAURE

## ORDRE DU JOUR :

1. **PERSONNEL** : recrutement d'un emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts.
2. **FINANCES** : proposition d'assistance par la société d'études Ressources Consultants Finances.
3. **COMMERCIALISATION DE PONT PEYRIN** : vente de parcelle à la société Crédit Bail Financier pour le compte de Monsieur et Madame Dispans.
4. **PETITE ENFANCE** : compte-rendu de rencontre du 22 juin avec le Secrétaire Général de la Préfecture.
5. **TRANSFERT DE COMPETENCES** : présentation des propositions du bureau.
6. **TRANSPORT A LA DEMANDE** : présentation par Valérie Chabal et les élus de Samatan de l'enquête sur les déplacements réalisée en 2009.
7. **QUESTIONS DIVERSES**

M. HEINIGER, Maire de PUJAUDRAN, est heureux d'accueillir, au nom du Conseil Municipal, les travaux du Conseil Communautaire. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et donne la parole au Président.

M TOURNE, remercie M. HEINIGER et procède à l'appel nominal des délégués communautaires et demande aux membres présents d'approuver le compte-rendu du dernier conseil.

***Le compte-rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.***

## PERSONNEL

**M. TOURNE** propose de recruter un agent saisonnier à 35 heures hebdomadaires, pour la période du 15 au 30 juillet 2010. Cet agent contractuel sera chargé de suppléer M. Sébastien Ségur dans ses fonctions.

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le recrutement occasionnel décrit ci dessus

## FINANCES

Monsieur le Président informe le conseil qu'il a demandé au cabinet Ressources Consultants Finances (RCF) de poursuivre sa mission d'accompagnement de la CCGT.

Le Président précise qu cette mission constitue la suite de la première intervention de RCF et permettra d'accompagner la CCGT dans la mise en œuvre de ses compétences, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et collectivités locales.

### Objet de la mission :

1. Actualité législative relative à la « clause de revoyure »,
2. Evaluation des charges transférées pour les communes de Lias, Pujaudran et Segoufielle :
  - ⇒ Compétences concernées : Petite enfance, Portage de repas, Animation culturelle.
3. Mise en place du Pacte Financier de la CCGT : détermination des critères et des montants de l'AC et de la DSC.
4. Impact financier de la prise de nouvelles compétences en 2011 :

**Durée de la mission** : 1an à compter du mois de Juillet 2010

Le Conseil Communautaire est favorable à la proposition du Président.

## COMMERCIALISATION DE PONT PEYRIN

M. le Président présente le projet de M. Dispans qui consiste à transférer, sur la ZA de Pont Peyrin, la concession Peugeot qui se situe route de Toulouse à L'Isle-Jourdain.

Ce transfert permettra à Mme et M. Dispans de construire un bâtiment d'environ 800 m<sup>2</sup>, qui répondra aux nouvelles normes du constructeur. Ce garage compte aujourd'hui 12 salariés et doit pouvoir intégrer ses nouveaux locaux au plus tard avant avril 2012

Le conseil communautaire a donné son accord lors de sa réunion du 25 mai dernier pour céder La parcelle D2, d'une superficie de 2 798 m<sup>2</sup>, au prix de 46 € HT le m<sup>2</sup>, pour y installer la zone commerciale (vente de véhicules neufs, occasions et location de véhicules)

Comme convenu lors du dernier conseil, l'implantation de la concession Peugeot sur Pont-Peyrin nécessite l'acquisition d'une nouvelle parcelle. Il s'agit de la parcelle U, sur laquelle M Dispans installera la zone de parking de voitures ainsi que l'atelier de mécanique. Le prix de vente est fixé à 27 € HT le m<sup>2</sup>

La société de Crédit Bail Finamur qui agit pour le compte de M. Dispans Alain, souhaite acquérir la parcelle U.

Le Président propose de vendre aux conditions citées ci-dessus, la parcelle U à la société de Crédit Bail Finamur

M. LONGO intervient pour dire que la réalisation de ce projet va se traduire par l'absence de réserve foncière pour le SICTOM.

M. DUBOSC précise que le SICTOM peut réaliser 2 quais supplémentaires dans l'emprise foncière actuelle. Il affirme également que le SICTOM, pour face aux besoins croissant du territoire, réfléchit à l'implantation d'une seconde déchetterie plutôt qu'à l'extension de celle de Pont Peyrin.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, décide à l'unanimité, de céder la parcelle U, aux conditions décrites ci-dessus à la société de Crédit Bail Finamur.

## PETITE ENFANCE

Suite au courrier de la Préfecture du 25 mai dernier qui signalait l'illégalité de la convention passée avec le Centre Social Multipartenarial de L'Isle Jourdain pour la gestion des structures de petite enfance, le Président a rencontré Monsieur GONZALEZ, Secrétaire Général de la Préfecture du Gers, le 22 juin 2010.

Contrairement à ce qui était noté sur le courrier de la Préfecture, Monsieur Gonzalez ne demande pas le retrait de la délibération et de la convention passée avec le Centre Social Multipartenarial de L'Isle Jourdain, mais souhaite qu'une solution soit mise en œuvre au plus tard le 01/01/2012. Dans l'esprit de la Préfecture il va de soit que la solution choisie par la Collectivité s'appliquera également à l'Association Claude Ninard qui gère le Multi-accueil de Lias.

La communauté dispose de ce délai pour étudier les deux options qui lui sont proposées à savoir :

- Mise en concurrence (Délégation de Service Public)
- Régie directe

Il faudra s'assurer auprès de la CAF que son intervention financière restera équivalente quelque soit le mode de gestion retenu.

Le Président rappelle également que, pendant l'été, la CAF, qui est un partenaire essentiel de la politique petite enfance, analyse à travers son réseau national les situations similaires à la notre.

Mme CLAIR, informe les conseillers communautaires que le Conseil d'Administration, les salariés du Centre Social, tout comme ceux de Claude Ninard, ont été informés du contenu du courrier des services de l'Etat. L'inquiétude est le sentiment général des salariés.

En ce qui concerne le Centre Social, il est nécessaire de rassurer les salariés sur leur devenir personnel mais également sur l'avenir de l'entité Centre Social. Pour l'oratrice, la petite enfance représente 70% de l'activité du Centre Social. Si cette activité n'est plus exercée par le Centre Social, il perd son label Pluri-générationnel, qui constitue sa caractéristique première.

Le PRÉSIDENT précise que toutes ses questions vont faire l'objet de nombreuses discussions pendant les 6 prochains mois.

Dans un premier temps, il est nécessaire de dresser les avantages et les inconvénients des deux solutions proposées par la Préfecture mais aussi d'une éventuelle 3<sup>ème</sup> voie.

M. PAUL intervient également pour dire qu'il faut rassurer les salariés concernés. La Communauté va devoir affirmer sa volonté. Lors de ce choix il ne faudra pas oublier que ces structures fonctionnent bien car leurs salariés sont très compétents et volontaristes. Ce savoir-faire doit être conservé car il constitue notre unique richesse.

## **TRANSFERT DE COMPETENCES**

Le Président rappelle qu'au moment où nous avons engagé le processus de fusion, nous avons fait le choix de reporter le débat sur les nouvelles compétences. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Gascogne Toulousaine s'est mise en place et a notamment constituée des commissions, avec pour mission de réfléchir sur les nouvelles compétences.

Toutes les commissions se sont réunies et le 28 juin dernier, le bureau a fixé un cadre et des objectifs à ce nouveau transfert de compétences.

Avant d'entamer la discussion, le Président signale que les propositions du bureau concernent la vie quotidienne des habitants du territoire.

### *Sport et Culture*

Le bureau a décidé de ne pas procéder à un transfert total de la compétence sport, mais de prioriser certains équipements.

- La piscine territoriale constitue l'équipement emblématique de la CCGT. Il est proposé que cet équipement, pour lequel la commune de L'Isle-Jourdain a engagé un programme ambitieux de rénovation soit transféré quand tous les travaux seront terminés, soit à la mi 2012.
- L'Office Municipal des Sports, dont le rôle est de favoriser la concertation entre tous les acteurs du sport et la municipalité, deviendrait un Office Intercommunal des Sports à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- L'école de musique, située à L'isle-Jourdain et qui a une très bonne renommée au delà de notre canton serait également transférée dès l'année 2011.

M.JALABER souhaite savoir combien de personnes seraient concernées par ces transferts.

M. TOURNE précise que la piscine fonctionne avec du personnel saisonnier, l'école de Musique avec un Directeur qui est salarié de la Commune et l'OMS avec une personne qui est directement employée par l'association.

Mme CHABAL trouve que ces propositions sont intéressantes car la Piscine et l'Ecole de Musique constituent 2 lieux qui intéressent nos concitoyens. De plus ce transfert permettra de garantir à tous les pratiquants du territoire un tarif unique.

M. HEINIGER intervient pour rappeler que la Section du Foyer Rural de Pujaudran compte une école de piano qui pourrait constituer un nouveau lieu, pour favoriser la pratique de la musique.

M.LAHILLE est favorable à ces transferts mais revient sur l'OMS. Pour lui, grâce à ce transfert, l'ensemble des élus du territoire vont enfin avoir une place dans les débats relatifs à la pratique sportive. Il intervient également pour rappeler la nécessité d'avancer vers la mutualisation des équipements sportifs.

Pour M.LONGO, l'OMS constitue l'élément fédérateur entre les clubs et les élus. C'est un lieu d'échange où il sera bon que tout le territoire soit représenté. L'OMS ne constitue pas un lieu où l'on gère les Clubs mais il est un outil fédérateur sur le calendrier, et un appui administratif pour monter les dossiers de subventions par exemple.

#### Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Au vu du retard pris par le territoire par rapport aux échéances imposées par la loi Handicap de 2005, le bureau a décidé à l'unanimité le transfert de la compétence « Elaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et réalisation des Diagnostics des Etablissements Recevant du Publics (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) » à la CCGT au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pendant le 2<sup>nd</sup> semestre 2010, un travail sera fait, en collaboration avec la DDT du Gers, pour préparer les cahiers des charges et délimiter les périmètres d'études dans les 13 communes.

M.PAUL rapporte les propos de la Préfecture, qui conditionnera l'attribution de la DGE, à l'engagement des communes dans cette démarche. Il précise également que les travaux de mise en conformité des voiries et bâtiments publics seront à la charge des communes.

#### Commission Tourisme

Le bureau a décidé à l'unanimité le transfert de l'activité d'animation touristique de l'Office de Tourisme à la CCGT, au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le Président rappelle que la CCGT, en partenariat avec l'Office de Tourisme de L'Isle Jourdain, a lancé début 2010 l'élaboration du schéma de développement touristique de la Gascogne Toulousaine.

Un des premiers éléments du diagnostic montre l'absence de cohérence territoriale entre la Collectivité et le périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme.

De plus l'Office de Tourisme de L'Isle- Jourdain est référent pour le Comité Départemental du Tourisme du Gers, et se doit de mener une politique cohérente d'animation sur le territoire, en collaboration avec les autres OT. Il précise également que la compétence transférée ne comprend pas les équipements touristiques.

M.HEINIGER, intervient pour signaler que la commune de Pujaudran vient d'ouvrir 7 circuits de randonnées. A ces yeux il serait intéressant que la Communauté engage une réflexion sur l'entretien des sentiers de randonnées.

M.BAYLAC est intéressé pour qu'un balisage uniforme et cohérent sur tout le territoire se mette en place. Par contre, il pense que l'entretien des chemins doit rester aux communes.

Mme THULLIEZ est favorable à ce transfert car il peut permettre une meilleure coordination des actions communales. Elle cite en exemple la réalisation d'une plaquette ou topoguide de tous les sentiers de randonnées de la Gascogne Toulousaine.

M.JALABER signale que le Syndicat de la Save pourrait peut-être intervenir.

## Commission Aménagement du Territoire – SCOT

Le Bureau demande à la commission de préparer un questionnaire qui sera envoyé, à la rentrée, à toutes les communes, afin d'évaluer tous les problèmes d'urbanisme rencontrés. Cela permettra d'entamer une réflexion sur la compétence « Instruction des autorisations d'urbanisme ».

### Compétence Jeunesse

Le bureau du 28 mai a décidé d'engager une étude et un travail de réflexion pendant l'année 2010 sur le transfert de la compétence Jeunesse. Un comité technique composé de la CCGT, de la CAF et du Centre Social s'est mis en place.

Un premier rapport d'étape devrait être présenté pendant l'été.

Dans un second temps, M. BOUYSSOU, coordonnateur jeunesse, viendra dans les communes récupérer toutes les données nécessaires sur les structures jeunesse.



Le Président prend la parole pour fixer le calendrier :

- Septembre 2010, la Communauté délibère sur la nouvelle rédaction des statuts.
- Les communes ont 3 mois pour délibérer.
- Décembre 2010, le Préfet prend un arrêté de modification des statuts.

Le Président précise également que le travail relatif au Transport à la Demande, qui sera présenté ce soir par Madame Chabal, se poursuivra au sein de la commission Aménagement du Territoire.

M. BAYLAC se félicite de ces propositions qui vont mettre sur un pied d'égalité tous les habitants du territoire.

M.JALABER, signale que la TP va être remplacée par l'impôt ménage, il est donc logique, à ses yeux, que la Communauté exerce des compétences de la vie quotidienne.

M.BLIN se félicite également de cet élargissement du champ de compétence de la Communauté.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe de transférer dans les conditions décrites ci-dessus.

## **TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le Président donne la parole à Madame CHABAL qui présente les résultats de l'enquête sur les déplacements, qui a été réalisée en 2009 sur 10 communes du canton de L'Isle Jourdain.

Les besoins les plus exprimés sont dans les domaines suivants : alimentation, santé, esthétique (notamment coiffeur), travail, gare de l'Isle Jourdain, démarches administratives, loisirs. Ce sont essentiellement des déplacements occasionnels, qui se situent sur l'axe RN 124, principalement sur L'Isle Jourdain.

94 % des foyers interrogés se disent prêts à modifier leurs habitudes de déplacement si des moyens nouveaux répondent à leurs attentes.

Le Transport à la demande (TAD) semble être la solution :

- ⇒ Il tient compte des destinations souhaitées par la population enquêtée,
- ⇒ Il offre la possibilité d'être pris en charge et ramené chez soi,
- ⇒ Il présente un coût relativement modeste pour les usagers.

Madame CHABAL souhaite la bienvenue à Mme.LABEDAN, élue de Samatan, qui a déjà mis en place un service de Transport à la Demande sur son Canton.

Mme LABEDAN remercie le conseil communautaire de son invitation. La leçon majeure de la mise en service du TAD sur le canton de Samatan, c'est le pragmatisme. Il faut bien cerner les besoins et commencer de manière expérimentale. La réussite du TAD repose sur l'adéquation entre le

service et le besoin des populations. Il faut commencer sur un circuit et ensuite envisager son élargissement.

Mme CLAIR informe le conseil que l'Association AIM 32, avec le soutien du Conseil Général du Gers, va mettre en place un système de TAD pour les personnes en difficulté sociale.

M.TOURNE remercie Mesdames LABEDAN et CHABAL et demande que la commission Aménagement de l'espace s'empare de ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. TOURNE informe le Conseil que la candidature du « Vélopole » de la CCGT aux Pôle d'Excellence Rural n'a pas été retenue. N'ayant pas d'informations complémentaires, il ne connaît pas encore les raisons de cette non sélection, et ne sait pas si un dossier amendé peut-être déposé pour le mois d'octobre.

M TOURNE informe le conseil qu'il va demander une audience auprès du Directeur de la DREAL pour connaître la position de l'Etat sur la mise à 2X2 voies de la RN124 et exprimer la volonté locale de réaliser tous les échangeurs entre Pujaudran et Monferran-Savès.

Monsieur HEINIGER invite ensuite l'ensemble du conseil à poursuivre la discussion, cette fois informelle, autour du verre de l'amitié.